

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
<b>02/07/2024</b>	<b>02/07/2024</b>	Présents à l'ouverture de la séance	= 14
		Votants la présente délibération	= 14

**L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit juillet** à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER

Absente excusée : Ludivine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Séverine NICAISE

Formant la majorité des membres en exercice

### **Délibération N° 08.07.2024-4a**

▪ **4a°) Location du local situé 6 bis route de Sablé :**

→ **Local A :**

le locataire actuel (activité onglerie) ayant réalisé par ses soins les travaux de peinture du local, le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de lui octroyer 2 mois de loyer à titre gracieux correspondant à 200 €, pour la période du 21 juin au 20 août 2024.

Une convention d'occupation précaire à titre gracieux a été signée pour cette période. Une nouvelle convention d'occupation précaire sera signée pour la période du 21 août 2024 au 20 août 2025 aux conditions suivantes :

- Durée de la convention : 1 an = du 21 août 2024 au 20 août 2025
- Montant du loyer : 100 € TTC pas de TVA/mois payable à terme échu
- Dépôt de garantie : 100 € (un mois)

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation précaire aux conditions désignées ci-dessus.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le 9 juillet 2024 et de la publication sur le site internet de la commune et l'affichage en lieu public le 9 juillet 2024

pour copie conforme  
Louplande, le 9 juillet 2024  
Suivent les signatures au registre  
  
Le Maire,